

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	13	/	2

Date de la convocation
4 mars 2026

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt six
et le neuf mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire

Présents : ROCHER P., FOURY D., MICHEL A., JASKIC E., CHABIDON D., ARNAUD A, MIGNE J., VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V.

Absents : GARRABOS F., BONCOMPAIN C.,

N° 04032026002**CESSION TERRAIN PARCELLES
AB 259 ET AB 260 – RUE DES
AILES VOLANTES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'acquisition des parcelles cadastrées AB259 et AB260 située à CHASPUZAC (43320) – Rue des Ailes Volantes.

Les deux parcelles AB259 ET AB260 d'une superficie totale de 1008 m² est située en zone Us du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose de vendre ces deux parcelles au prix de 40,00 euros le m² TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de vendre les parcelles AB259 et AB260, situées en zone Us du plan local d'urbanisme, d'une superficie de 1008 m² sis à CHASPUZAC (43320) – Rue des Ailes volantes, au prix de 40,00 euros le m² TTC, soit 40 320.00 euros.

Précise que la cession de ces parcelles sera soumise au régime de la TVA sur la marge conformément à l'article 268 du Code général des impôts ;

Chargent Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la vente

AR Prefecture

043-214300626-20260309-04032026002-DE -
Reçu le 10/03/2026

Vote

Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 9 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

10 mars 2026

et publication ou notification

10 mars 2026

